


 Nous
contacter


[Vie communale](#)
[Projet de Ville](#)
[Commerce](#)
[Mobilité](#)
[Sécurité](#)
[Environnement](#)
[Urbanisme](#)
[Travaux](#)
[Propreté](#)
[Emploi](#)
[Logement](#)
[Quartier](#)
[Sports](#)
[Jeunesse](#)
[Social](#)
[Culture](#)

[Enseignement](#)
[Tourisme](#)
[civil](#)
[Etat](#)
[International](#)
[Finances](#)

Communiqué Collège du 16/12/2016



Sommaire

1. Communiqué Collège du 16/12/2016
2. Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 16 décembre 2016
3. Le service communautaire ne sera pas appliqué par le CPAS de Liège
4. Horaires et fermetures des mairies de quartier durant la période des congés scolaires d'hiver

Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 16 décembre 2016

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 16 décembre 2016, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Le service communautaire ne sera pas appliqué par le CPAS de Liège
- Horaires et fermetures des mairies de quartier durant la période des congés scolaires d'hiver

Le service communautaire ne sera pas appliqué par le CPAS de Liège

Le Collège communal a entendu une communication de Madame Marie-France MAHY, Présidente du CPAS de Liège.

Le Conseil de l'action sociale s'est réuni ce jeudi 8 décembre et a pris connaissance des dispositions contenues dans la loi du 21 juillet 2016 modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Il a décidé, à l'unanimité des groupes présents (PS, MR, CDH, ECOLO – le PTB était absent), de ne pas mettre en application en 2017 le service communautaire comme visé à l'Art. 6, 2° de la loi du 21 juillet 2016 concernant le droit à l'intégration sociale.



Horaires et fermetures des mairies de quartier durant la période des congés scolaires d'hiver

Madame Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Échevin de l'État civil a présenté au Collège une communication relative aux horaires des mairies de quartier durant la période des congés scolaires d'hiver.

Durant cette période, s'étalant du 26 décembre 2016 au 06 janvier 2017 inclus, six mairies de quartier resteront ouvertes selon l'horaire habituel de 8h30 à 12h30 et 14h00 à 16h30, en ce compris l'ouverture tardive journalière de chacune d'elles.

Seront ouvertes les mairies de :

Guillemins, rue des Guillemins, n° 26 - (lundi jusque 18h30)
 Rocourt, rue François Lefèbre, n°66 - (mardi jusque 18h30)
 Wandre, rue de Visé, n°832 - (mercredi jusque 18h30)
 Angleur, rue de l'Hôtel de Ville, n°6 - (jeudi jusque 18h30)
 Bois-de-Breux, rue de Herve, n°454 - (vendredi jusque 18h30)
 Sainte-Marguerite, rue Saint Séverin, n°46

Les autres mairies (Bressoux, Chênée, Grivegnée-bas, Jupille, Sclessin et Thier-à-Liège) seront, quant à elles fermées.

Durant cette période, les documents commandés dans une de ces mairies par les citoyens pourront être récupérés dans une autre mairie selon la répartition suivante:

Le retrait des documents commandés à Chênée s'effectuera à la mairie d'Angleur ; pour Grivegnée, ils devront s'adresser à Bois-de-Breux (rue de Herve) ; pour Bressoux et Jupille, à Wandre (rue de Visé), pour Sclessin, aux Guillemins et enfin, les documents commandés au Thier-à-Liège pourront être récupérés à Rocourt (rue François Lefèbvre).

Par ailleurs, les mairies d'Angleur, Rocourt et Wandre seront exceptionnellement fermées les samedis 24 et 31 décembre.

Le Service Décès, Ilot Saint Georges, La Batte 10, assurera une permanence le 24 décembre de 8h30 à 10 heures. Uniquement pour les déclarations de décès.

